

LA VIE D'UNE MARQUE

#EPISODE 4 : L'extension de la marque nationale

1 POURQUOI ENVISAGER UNE EXTENSION DE SA MARQUE NATIONALE ?



- **Toute marque nationale n'a qu'une portée limitée** reconnue sur le territoire d'enregistrement de la marque.
- Vous avez des **perspectives de développement sur le marché européen** ou **certains territoires tiers** (exemple : USA, Japon etc.).
- Vous disposez de **deux options** : la **marque de l'Union Européenne** et la **marque internationale**.

2 LA MARQUE DE L'UNION EUROPÉENNE



- Il s'agit d'un **titre unique** offrant une protection **dans tous les États de l'Union Européenne** (la Suisse étant donc exclue).
- Sa **durée de validité est de dix ans, indéfiniment renouvelable** sous réserve de payer les taxes de renouvellement à chaque échéance décennale.
- Le **coût de la taxe de dépôt varie en fonction** du nombre de classes de produits et services visées.

3 LA MARQUE INTERNATIONALE



- Il ne s'agit pas d'un **titre unique**, mais d'**autant de titres nationaux** correspondants aux **États auprès desquels la protection est demandée**.
- Toute demande de marque internationale **est centralisée via l'INPI qui adresse sa demande à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)**.
- **Chaque office national est seul compétent** pour déterminer s'il accepte ou refuse l'enregistrement de la marque.
- Sa **durée de validité est de dix ans, indéfiniment renouvelable** sous réserve de payer les taxes de renouvellement à chaque échéance décennale.

4 SOYEZ STRATÉGIQUE, NOUS VOUS ACCOMPAGNONS



- Il est important de choisir des **pays dans lesquels vous exercerez votre activité dans les cinq prochaines années**.
- **Une période de cinq ans sans usage réel de la marque** sur le territoire désigné fait perdre la marque sur le territoire.
- **Une astuce avec le délai de priorité** : si votre marque a été **déposée il y a moins de six mois**, vous pouvez bénéficier de ce délai pour que la marque internationale, postérieure, bénéficie d'une protection à compter de la date du premier dépôt français.